

**85360 LA TRANCHE sur MER**

**Monsieur le Maire  
Mesdames Messieurs les Conseillers  
LA TRANCHE sur MER**

**Salle Berthomé  
Isolation par l'extérieur**

Monsieur le Maire

Actuellement se déroulent, sous mes fenêtres, les travaux d'isolation par l'extérieur de la salle de sport de La Tranche-sur-mer.

Vous n'êtes pas sans savoir que tous les travaux de construction, de rénovation ; de génie civil sont encadrés par des normes soit françaises (NF) soit européennes (EN) dont la mise en œuvre est soumise à l'application de **Documents Techniques Unifiés** soit **DTU**.

Pour ce qui concerne l'affaire citée en objet, isolation par l'extérieur, c'est le NF DTU 20.1 P1—1 qui s'applique réglementairement.

Ce DTU stipule qu'un espace de vide d'air de 2 cms doit séparer l'isolant des maçonneries existantes afin d'éviter toute formation de condensation ; cette condensation serait particulièrement néfaste à la laine de verre qui perdrait rapidement toutes capacités isolantes et de plus humidifierait les maçonneries existantes, au point de faire souffler et déliter les enduits tant intérieurs qu'extérieurs.

Ce sinistre ne serait pas couvert par une assurance décennale car résultant d'une malfaçon !

Constatant que la mise en œuvre des travaux d'isolation ne respectait en rien cette obligation *sine qua non* j'ai déposé, à votre intention, début semaine 24, une copie du DTU en question que j'avais intitulée « *à toutes fins utiles* ».

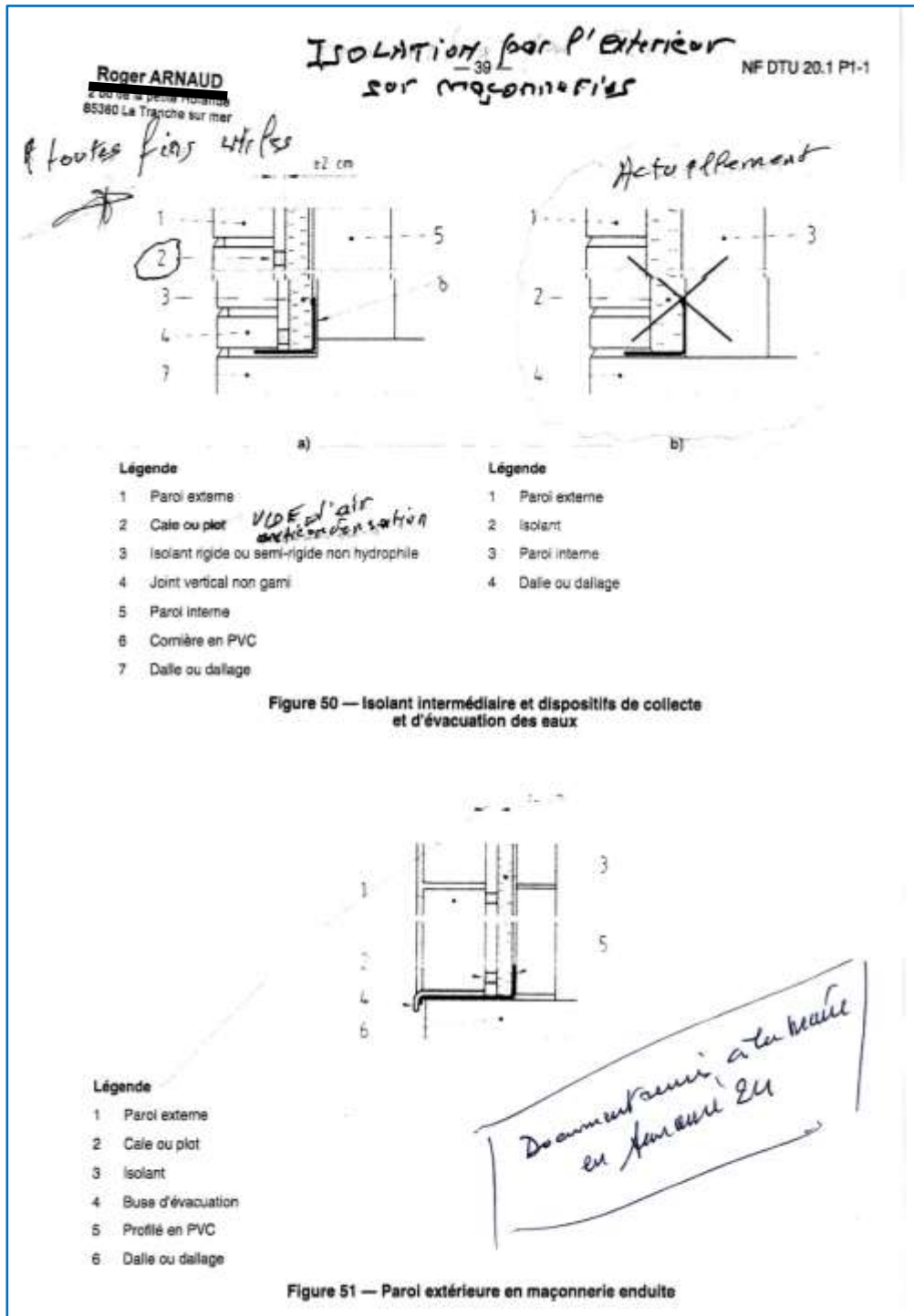
Pour appuyer mes assertions, **j'ai depuis le domaine public**, fait une photo d'un échantillon de réalisation, ce qui a généré la colère du chef de chantier (qu'avait-il à cacher ?) qui a fait appel à la mairie ? laquelle a déclenché une descente de police pour maîtriser le terroriste !!! cette opération militaire s'est bien passée grâce à la diplomatie du supérieur de la patrouille malgré que lui ait été inculqué le fait que ces travaux feraient l'objet d'une réception de fins de travaux avec certificat de conformité, alors que tout sera caché derrière la bardage !!!

L'incompétence de certains élus, aux responsabilités, est incommensurable car répétitive et ce ne sont pas leurs indemnités qui coûtent cher à la Collectivité mais les idioties qu'ils font payer aux contribuables tranchais.

Permettez-moi, Monsieur le Maire, Mesdames, Messieurs les Conseillers municipaux de vous rappeler que mes observations ne se veulent en aucun point destructrices mais mues par une participation constructive.

Avec ma considération distinguée

Roger ARNAUD



### Commentaires du Rédacteur de la lettre expédiée à Monsieur le Maire

**« Situation au 22/07/2021 »** : 1 mois s'est écoulé, pas de réponse de la mairie, pas de modification dans le déroulement des travaux.

Un encadrant de l'Entreprise m'informe avoir été mis en copie de ma lettre dans le but de rassurer la mairie sur la qualité du travail réalisé !!!

Faut-il être naïf pour penser que l'Entreprise allait s'auto-flageller et reconnaître un irrespect de la réglementation ; il eut été plus simple de demander l'avis d'un bureau de contrôle technique, un simple avis sur le DTU applicable sans expertise pour limiter les frais. **Le représentant de l'Entreprise m'a affirmé que ces travaux n'avaient pas de DTU !!!**

Décidément cette salle de sport n'a aucune contrainte réglementaire dans le cadre de sa réhabilitation.

- *Le désamiantage sauvage avec un risque de contamination pour les riverains et tout particulièrement les enfants de la crèche.*
- *Une toiture passoire avec tous les dégâts collatéraux.*
- *Une «isolation thermique» partielle sur l'ossature métallique où seul le bardage extérieur a été changé vraisemblablement dans un souci d'uniformité esthétique, mais qui n'a rien à voir avec une isolation thermique.*
- *Par ailleurs ; sur les murs en maçonnerie une isolation thermique réalisée de façon non conforme est préjudiciable à l'existant laquelle a fait l'objet de mon courrier du 24/06/2021.*

*La lecture du procès-verbal de réception de travaux devrait être savoureuse si on devait se réjouir des incompétences archi cumulées des donneurs d'ordres qui coûtent cher et vont coûter cher aux contribuables Tranchais. »*

## L'avenue Maurice Samson



Dans son édition du jeudi 15 juillet 2021, le quotidien ***Ouest-France*** relatait l'intervention de Monsieur le Maire quant aux travaux concernant l'avenue Maurice Samson.

Comment se fait-il qu'il faille redécaper le revêtement fraîchement mis en place ?

A moins qu'il ne faille reprendre les travaux pour effectuer «*quelques ajustements*» pour rattraper les erreurs commises lors de l'élaboration du projet, répondre enfin aux besoins réels des habitants et «*faciliter la circulation en particulier des véhicules encombrants*» ?

Il était temps d'intégrer ces éléments de base.

Il est vrai qu'avec *la Piste Noire de l'Aunis* nous sommes habitués à ce genre de rectifications qui mettent en lumière le manque de professionnalisme de nos *sachants* qui se prennent pour le baron Haussmann.

Tout ceci prêterait à rire si toutes ces reprises (*coûts supplémentaires*) n'étaient pas financées avec nos deniers.

Sacrés experts de la Gestion !

On constate que les Conseillers municipaux en charge de la conduite de ces travaux sont bien *silencieux*.

Adopter une telle attitude, ne rien dire et fermer les yeux, c'est faire preuve de complicité passive, à moins qu'ils ne soient frappés d'aphasie provoquée par un effet secondaire non encore identifié de la *Covid 19* ?



Pour faire bonne mesure avec l'avenue Maurice Samson nous avons tous remarqué (*sauf nos experts-gestionnaires*) que la séparation de la voie réservée aux véhicules automobiles et la piste réservée aux cyclistes est un **véritable empaloir** pour les cyclistes perdant le contrôle de leur véhicule. La décoration, la sécurité et le bon sens ne sont pas antinomiques.

Faudrait-il qu'à *La Tranche-sur-mer* les cyclistes soient caparaçonnés comme de preux chevaliers ?

Dans cette configuration ne serait-il pas judicieux que l'*Office de Tourisme* de la commune ajoute un addenda dans les brochures distribuées aux touristes et que le journal communal informe les résidents ? où tout simplement revoir intelligemment « *la copie* ».

### **Désintérêt de la Municipalité pour la Protection et la Sauvegarde de la Commune**

L'épisode *Xynthia* et les récentes catastrophes liées à des phénomènes climatiques nous rappellent que le Plan de Sauvegarde de la Commune n'est pas un exercice de style, mais qu'il s'agit d'une opération, dépourvue de paillettes, éminemment sérieuse.

Selon des sources bien informées, Monsieur le Maire voudrait simuler l'évacuation d'un bateau au large de La Tranche-sur-Mer.

Doit-on lui rappeler que ce type d'entraînement n'est pas un exercice *PCS* (*Plan Communal de Sécurité*) ni *POLMAR*, ni tempête, submersion ou autre grave phénomène.

### **Épilogue**

Bref, nous constatons que si le premier magistrat de la commune et ses conseillers chargés de l'Urbanisme de la commune font preuve d'une incompétence notoire (*sauf pour des aménagements ponctuels liés à des intérêts particuliers*), le traitement des questions concernant la gestion et la prévention de la sécurité des Tranchais ne semble pas faire partie des préoccupations de nos experts en expertise.

Ce sujet n'est probablement pas suffisamment étincelant pour répondre aux besoins du Monarque.

La Tranche-sur-mer mériterait l'attention d'un chroniqueur patenté.

Quelles bonnes feuilles nous réservent les semaines à venir ?

Bernard A. BODINIER

*Président de l'association* **LA TRANCHE PATRIMOINE**